

Société de géographie de Rochefort. Bulletin de la Société, 1883-84. 1883.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

\*La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

\*La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer [ici](#) pour accéder aux tarifs et à la licence

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

\*des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

\*des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter [reutilisation@bnf.fr](mailto:reutilisation@bnf.fr).

## RÉPONSE DU D<sup>R</sup> LESSON

A LA LETTRE DE M. DE QUATREFAGES

(*Bulletin de la Société de géographie de Rochefort*, tome IV, page 294, 1883).

---

La lettre de M. de Quatrefages à laquelle nous croyons devoir répondre, a été adressée, le 22 novembre 1882, à M. le commandant Jouan (1) qui, se disposant à rendre compte de notre travail sur les Polynésiens, avait écrit au savant anthropologiste pour savoir ce qu'il pensait de ce travail.

Cette lettre a été insérée dans le *Bulletin de la Société de géographie de Rochefort* (année 1883, fasc. n° 4, p. 294).

Comme nous n'avons guère d'autre titre que d'avoir longtemps séjourné en Polynésie, et d'en avoir, autant que possible, étudié les habitants, il est inutile de dire que nous n'avons nullement l'intention d'entrer en lice avec l'éminent écrivain qui a une si haute situation scientifique.

Ce que nous voulons seulement, c'est fournir quelques explications faisant comprendre pourquoi nous avons considéré la Nouvelle-Zélande, non seulement comme le point de départ, mais encore comme le lieu d'origine première des Polynésiens, et, chemin faisant, présenter quelques observations, et signaler enfin, plus particulièrement, une erreur qui, si elle n'était pas relevée, ne pourrait que retarder la solution de la question Origine des Polynésiens.

M. de Quatrefages veut bien dire de notre ouvrage, *Les Polynésiens* : « Je suis convaincu que cet ouvrage nous apportera beaucoup de faits intéressants, et sera un des points de départ nécessaires pour toute étude sur les Polynésiens. » Qu'il nous permette ici de le remercier sincèrement de ce jugement ; car c'est à peu près tout ce à quoi nous pouvions prétendre et espérer comme polygéniste, d'un monogéniste. « Mais, ajoute-t-il, il me paraît difficile, impossible qu'il parvienne à démontrer que ces hommes sont nés sur la Nouvelle-Zélande. »

M. de Quatrefages a raison de croire à l'impossibilité de démontrer que les Maori sont nés sur leurs terres, d'autant plus qu'aucun autre lieu d'origine première des humains n'a pu encore être déterminé d'une manière satisfaisante. Aussi nous empressons-nous de dire que nous n'avons jamais eu la prétention de trancher un problème qu'on s'accorde à considérer comme entièrement insoluble ;

(1) Le commandant Jouan, qui a longtemps voyagé et séjourné en Polynésie, est l'écrivain qui a le plus contribué à vulgariser les connaissances acquises sur cette partie du globe ; on peut dire qu'il en est le *Louis Figuier*.

nous avons eu seulement l'intention, nous croyons y avoir réussi, de réunir, comme on ne l'avait encore jamais fait, une masse de faits et de traditions, capables, à notre avis, sinon de démontrer un fait indémontrable, du moins de faire accepter la possibilité pour les Polynésiens d'un pareil lieu d'origine, plutôt que celui qu'on ne cesse, aussi bien pour eux que pour les autres humains, blancs, jaunes ou noirs, de placer en Asie, sans autre preuve que la décision de la foi (1). En recueillant tant de témoignages nous n'avons voulu, en sommè, qu'indiquer une solution possible de la question si ardue de l'origine des Maori, et des Polynésiens en particulier, laissant aux philosophes, comme à chacun au surplus, le soin d'apprécier.

Après cela M. de Quatrefages poursuit en disant : « Je ne veux pas argumenter à la façon de M. Lesson disant — très poliment, je le veux bien — que la théorie du peuplement par la Malaisie est inspirée, insciemment si l'on veut, par la théorie monogéniste ; je pourrais retourner l'argument. Mais, étant donnée la théorie polygéniste, il m'est difficile de comprendre qu'on choisisse la Nouvelle-Zélande pour point de départ de la race polynésienne. Je ne puis m'expliquer ce choix que par la nécessité de renoncer aux îles d'origine madréporique ou volcanique, n'offrant que peu ou pas du tout, des caractères continentaux. »

Nous dirons d'abord au savant professeur qu'il peut être convaincu que ce n'est pas le polygénisme qui nous a fait accepter la Nouvelle-Zélande pour point de départ des Polynésiens, mais bien la tradition indigène elle-même, celle justement invoquée par lui pour prouver le peuplement de la Nouvelle-Zélande par la Polynésie.

Ensuite, quand M. de Quatrefages croit que nous n'avons pris la Nouvelle-Zélande pour point de départ des Polynésiens, qu'en raison de ses caractères continentaux, nous répondrons qu'il a certainement raison s'il a voulu dire que ces caractères ont dû contribuer à ce qu'il appelle notre choix ; mais il aurait tort de croire que, seuls, ces caractères ont suffi pour nous faire préférer cet archipel à tout autre lieu, aux îles Tunga par exemple, comme l'a fait Crawford. La vérité est que nous avons été conduit à nous arrêter à ces îles par les légendes néo-zélandaises elles-mêmes, en les interprétant, il est vrai, tout autrement qu'on ne l'avait fait jusque là. Ce n'est donc pas un choix que nous avons à faire.

« La Nouvelle-Zélande, continue M. de Quatrefages, satisfait seule, vraiment, à ces conditions » (l'existence de caractères continentaux).

« Oui ! mais ce continent a ses caractères, dont le plus frappant est de n'avoir jamais eu de mammifères ; c'est là ce qui ressort de toutes les études les plus récentes. M. Lesson invoquera-t-il le rat et le chien ? Quoi ! pour un continent, un rongeur et un car-

(1) On sait que M. de Quatrefages n'admet qu'un seul centre de création et qu'un seul berceau de l'espèce humaine, l'Asie centrale, comme le font, d'ailleurs, tous les écrivains religieux et presque tous les savants, les historiens, après eux, en un mot tous les monogénistes. On sait aussi qu'il n'accepte pour arbitres de cette question que les observations de la science et de l'histoire, c'est-à-dire le domaine de l'hypothèse et des probabilités.

« nassier, et l'homme se greffant immédiatement sur cette création mammalogique de deux espèces ! Je crois que bien peu de zoologistes acceptent un pareil fait. »

Il n'est certainement pas une personne s'étant occupée sérieusement de la Polynésie qui ne sache que la Nouvelle-Zélande, tout comme l'Australie, et comme la Nouvelle-Calédonie, a ses caractères particuliers ; les siens sont de n'avoir qu'un très petit nombre de mammifères — comme toute la Polynésie, qui n'a guère de plus qu'elle, que le cochon et une roussette, — mais en nombre un peu plus grand, cependant, que ne le dit M. de Quatrefages, puisqu'en outre du rat et du chien, elle possède deux chauves-souris, peut-être un quadrupède (loutre ou castor), qui a été vu par les premiers colons anglais, et surtout des phoques qui, avant qu'ils n'eussent été détruits en partie par les Européens, y formaient autrefois d'immenses troupeaux.

Mais, quand il n'y aurait jamais eu à la Nouvelle-Zélande qu'un rat et un chien, pourquoi donc ces deux seuls mammifères auraient-ils pu être un obstacle à la création de l'homme sur cette terre ?

D'abord, qui ne sait, dirons-nous, que la création de l'homme, comme celle des autres animaux, est un fait entièrement anormal et en dehors des règles qui régissent actuellement les différents règnes de la nature ? Or, comme l'écrivait, un jour, M. André de Bellecombe, ancien président de la Société d'Ethnographie de Paris, à M. de Quatrefages lui-même, en combattant le monogénisme dans sa personne, « un fait anormal et exceptionnel ne ressort pas des faits communs, ordinaires ou naturels, et ne reconnaît ni la même notoriété, ni les mêmes lois, ni la même origine. » On ne peut donc rien conclure de la présence ou de l'absence du rat et du chien pour ou contre la création de l'homme à la Nouvelle-Zélande.

Ensuite, en quoi donc l'absence de mammifères, autres que le rat et le chien, aurait-elle pu empêcher la puissance créatrice, Dieu, si l'on veut, d'y créer des humains, spéciaux comme la majorité des autres êtres créés sur la même terre ?

On dirait vraiment qu'il aurait fallu, pour que cette création pût être faite, que la Nouvelle-Zélande produisît les gros animaux de l'Asie, des éléphants, des tigres, des gazelles, ou même des crocodiles. En effet, c'est ainsi que des images voulant donner une idée du paradis terrestre représentent Adam avec toutes sortes d'animaux à ses pieds et autour de lui ; mais cela, on en conviendra, est insuffisant pour convaincre.

D'un autre côté, puisque les monogénistes admettent sans doute pour la Nouvelle-Zélande, ce qu'ils admettent pour tant d'autres lieux : la création sur place au moins des animaux spéciaux (oiseaux, poissons, insectes, et même des végétaux), pourquoi donc le Créateur aurait-il fait là une exception pour l'homme ?

On pourrait croire encore ici que M. de Quatrefages, en insistant autant qu'il le fait, sur l'absence de mammifères à la Nouvelle-Zélande, n'admet pas que des hommes auraient pu vivre dans une contrée qui n'avait qu'un rat et un chien, et était, veut-il dire sans doute, si dépourvue de productions alimentaires. Or, cela serait inexact ; car la Nouvelle-Zélande sous ce rapport n'est point aussi pauvre que l'on pourrait le croire, malgré l'absence de la plupart des mammifères.

En effet, en outre du rat et du chien qu'on mangeait, on trouvait, à la Nouvelle-Zélande, le *Taro*, les *Kumara*, diverses pommes de terre, la racine de fougère, les poissons qui abondaient autrefois comme ils le font encore aujourd'hui sur ses côtes, sans compter les oiseaux variés, les *Tui* ou *Merles à cravates*, les *Pigeons*, les *Apteryx*, et les *Moa*, dont il y avait quatorze espèces, quelques-unes n'ayant pas moins de quatorze pieds de haut, et servant, comme tous les autres, à l'alimentation.

Pour nous, nous ne voyons pas que, dans de pareilles circonstances, les hommes nés sur place se fussent trouvés dans l'impossibilité de vivre ; et du reste, la difficulté resterait la même pour les émigrants qu'on fait venir de la Polynésie. Si des émigrants de la Polynésie ont pu vivre sur cette terre, des autochtones en pouvaient faire autant.

Enfin, si nous ne craignons de passer pour paradoxal ou seulement de faire une opposition systématique, ne pourrions-nous pas demander à M. de Quatrefages pourquoi il nous serait défendu d'invoquer la présence du rat et du chien, d'un rongeur et d'un carnassier, comme il le dit, en faveur de la création de l'homme sur la Nouvelle-Zélande même ? Ne sait-on pas que le rat et le chien n'existent généralement que là où se trouve l'homme, dont ils sont, comme on l'a dit avec raison, surtout ce dernier, les compagnons pour ainsi dire inséparables : le chien, comme ami et domestique, le rat, comme ennemi ? Dès lors, n'en pourrait-on pas inférer que la présence du rat et du chien à la Nouvelle-Zélande, serait plutôt favorable que contraire à la création d'êtres humains dans le même lieu ? En effet, s'il est vrai que le chien particulièrement ne se rencontre (1) que là où vit l'homme, sa présence indiquerait que ce dernier devait y être créé. Autrement il faudrait se demander dans quel but le chien seul aurait été créé à la Nouvelle-Zélande, si sa création ne devait pas être suivie de celle de l'homme.

Nous croyons donc qu'on pourrait même invoquer la présence du rat et du chien, à la Nouvelle-Zélande, en faveur de la création sur place des Maori. Mais nous n'insisterons pas davantage sur ce point.

Quand, après cela, pour appuyer son assertion, M. de Quatrefages ajoute : « Pas besoin d'insister pour montrer combien, au contraire, les traditions recueillies par Grey concordent avec ce fait exceptionnel. » (L'absence des mammifères autres que le rat et le chien.)

Il est certain, répondrons-nous, qu'il y a concordance entre le fait en question et les traditions ; mais il ne pouvait guère en être autrement puisque les traditions n'indiquent nécessairement que les productions de la contrée.

D'un autre côté, c'est sur ces mêmes traditions, avons-nous déjà dit, que s'appuie M. de Quatrefages pour soutenir que la Nouvelle-Zélande a été peuplée par des émigrants venant de la Polynésie. Or, nous devons le faire remarquer, non seulement ces traditions ne disent rien de favorable à cette opinion, mais elles montrent au contraire que ces émigrants venaient d'un tout autre point que de la

(1) Excepté, bien entendu, cette espèce de chiens, dite des prairies, qui vit en société loin de l'homme, en Amérique.

Polynésie, c'est-à-dire, comme M. de Quatrefages l'admet lui-même, de l'Hawahiki, lieu regardé par elles comme le point de départ et même d'origine des émigrants vers l'île nord de la Nouvelle-Zélande d'abord, puis, plus tard vers les îles polynésiennes.

L'erreur dans laquelle sont restés les ethnologues à ce sujet vient, il est vrai, de ce que sir Grey lui-même, après avoir fait recueillir ces traditions dans l'île nord de la Nouvelle-Zélande, ne s'est pas aperçu de leur véritable signification. Croyant, comme tous ses prédécesseurs, à la provenance polynésienne des Maori, il s'est naturellement contenté de les regarder comme favorables à cette hypothèse ; et c'est ce qui explique si bien pourquoi tous les ethnologues modernes, et M. de Quatrefages en particulier, l'ont acceptée et continuent à la soutenir, mais bien à tort, puisqu'elles établissent nettement que l'Hawahiki, d'où partaient les émigrants, était à l'opposé de la Polynésie ; puisque, pour arriver à la Nouvelle-Zélande, il fallait faire une route inverse de celle qu'il était nécessaire de suivre pour se rendre de la Polynésie à la Nouvelle-Zélande.

Il y a déjà bien des années (1) que, pour la première fois, nous avons signalé cette erreur à la Société d'Anthropologie de Paris ; et nous pourrions ajouter aujourd'hui que c'est certainement l'ignorance dans laquelle on était de la véritable signification des traditions invoquées par M. de Quatrefages, qui a empêché de découvrir plus tôt le point d'où sont partis les émigrants allant peupler la Polynésie. Toutefois nous comprenons que ceux dont le siège est fait depuis longtemps, n'acceptent pas une assertion de voyageur sans titre scientifique saillant, et continuent à rejeter un témoignage qui peut contrarier leurs idées ; mais alors nous avons le droit de leur dire : Traduisez ou faites-vous traduire les traditions publiées par sir Grey ; vous saurez à quoi vous en tenir, et verrez qu'au lieu d'être favorables à la provenance polynésienne des Maori, les traditions que vous invoquez disent et montrent que les émigrants de l'Hawahiki vers l'île nord de la Nouvelle-Zélande, venaient d'un point plus occidental que cette dernière île, et, par conséquent, nous le répéterons une dernière fois, non de la Polynésie, qui est plus orientale. Qu'on lise particulièrement la légende de l'émigration de Turi, et l'on ne pourra plus conserver le moindre doute à cet égard.

Ne pouvant entrer ici dans les développements qui seraient nécessaires, nous nous contenterons de renvoyer à notre ouvrage sur les Polynésiens, où nous avons donné la traduction d'un bon nombre de légendes maori, et particulièrement de celles de Turi, de l'Arawa, Tainui, etc.

Enfin, M. de Quatrefages termine sa lettre en disant : « Remarquez que pas plus qu'un autre autochtoniste, et en particulier Crawford (2), M. Lesson ne peut échapper à la nécessité d'admettre au moins certaines migrations — infiltrations, si vous voulez — parties

(1) En 1866.

(2) Crawford plaçait le berceau des Polynésiens dans les îles Tunga et croyait qu'ils avaient eu des rapports avec les marins malais et javanais.

de la Malaisie. Quand on accepte le fait à un degré quelconque, est-ce la peine d'aller chercher ailleurs ? Et quand il faut peupler toute la Polynésie, est-il rationnel de chercher le point de départ de ces migrations dans une île qui n'a produit que des oiseaux, un rat et un chien ? »

A quoi il suffirait peut-être de répondre qu'il semble plus rationnel d'admettre que des hommes à caractères spéciaux, comme le sont ceux d'une grande partie de la flore elle-même et d'une partie de la faune, ont pu être produits sur la Nouvelle-Zélande et partir de là pour aller peupler la Polynésie, que d'accepter l'unité des races et un seul centre de création ou berceau primitif de tous les hommes, et leur *départ* d'un point dans l'océan Indien, qu'on n'a jamais pu préciser. En effet, grâce aux vents ordinairement régnants, il est certainement plus facile d'expliquer le peuplement de la Polynésie par des émigrants venant de la Nouvelle-Zélande, qu'en faisant venir ces émigrants de la Malaisie contre les vents alisés, et, de plus, d'un point sur lequel on n'a jamais pu s'entendre.

Pourtant, il faut le reconnaître, l'objection de M. de Quatrefages, « qu'il est nécessaire d'admettre au moins certaines infiltrations », n'est pas sans avoir en apparence quelque valeur. Il est clair, en effet, que si des mots sanskrits ou malais ont été trouvés en Polynésie, c'est que ces mots avaient dû y être portés ou par des Hindous ou, tout au moins, par des Malais ou des Javanais.

Mais tous ceux qui ont lu notre ouvrage ont pu voir que le linguiste prussien Bushmann, si compétent, a dit n'avoir trouvé qu'un seul mot sanskrit, et que ce seul mot n'est même pas certain. Quant aux mots malais, si nous avons nous-même contribué à propager l'erreur en parlant d'un certain nombre de mots malais comme existants en Polynésie, ce n'était, nous pouvons le dire aujourd'hui, que par pure condescendance aux croyances du moment, et pour ne pas trop heurter les habitudes des savants, en tranchant d'emblée la question (1). Car, dès lors, malgré l'opinion générale, nous doutions que ces mots fussent malais ; et, avec un peu plus de logique et de courage, nous aurions pu dire dès ce moment qu'ils n'étaient que des mots polynésiens, retrouvés en Malaisie, mais après y avoir été portés par les Polynésiens. Ceux qui ont lu notre travail ont pu voir qu'en admettant que ces mots étaient malais, nous avons même cherché à expliquer leur présence en Polynésie, en supposant que des Polynésiens, revenus de la Malaisie, avaient pu les y apporter ; mais aujourd'hui, après une étude plus approfondie, nous sommes convaincu que tous les mots soi-disant malais qu'on dit avoir trouvés en Polynésie, ne sont que des mots polynésiens adoptés par les Malais lors de la formation de leur race métisse.

D'ailleurs, quand il y aurait en Polynésie quelques mots sanskrits ou malais, en quoi — dans l'impossibilité d'en donner l'explication, — ces mots seraient-ils suffisants pour nous mettre dans la nécessité de revenir à un lieu de départ placé en Malaisie ? Nous avons déjà dit que tous ceux qui se sont occupés de cette question n'ont

(1) C'était, en un mot, ce que nous disions il y a vingt ans, mais ce que nous ne pourrions plus dire.

jamais pu s'accorder : les uns l'ont trouvé dans un point, les autres dans un autre. Avec Horatio Hale, M. de Quatrefages s'est contenté de Bourou, c'est-à-dire d'une petite île qui a bien pour habitants de l'intérieur des Alfourous, mais des Alfourous possédant tous les caractères des Papous, et qui, par conséquent, n'auraient pu fournir la grande et belle race polynésienne. Horatio Hale, le premier, a émis cette opinion que M. de Quatrefages a adoptée et n'a cessé de soutenir depuis, sans l'étayer de plus de preuves qu'il n'en donne pour le parcours des émigrants de ce point aux îles Fiji, où il les fait arriver directement, comme le naturaliste américain (1).

Qui pourrait, d'ailleurs, comprendre que des émigrants ignorant sans nul doute la situation des Fiji, auraient deviné que, pour aller vers elles dans le sud, il fallait commencer par faire route au nord ?

Puis, d'un autre côté, s'ils l'ont fait, quelles preuves en a-t-on ? Aucune, puisque toutes les traditions malaisiennes, mélanésiennes et polynésiennes, se taisent à ce sujet.

Peut-être, dans l'impossibilité où l'on est de désigner d'une manière certaine le point de départ des Polynésiens, serait-il plus rationnel de le chercher — s'il n'est pas où nous le plaçons — dans les îles Sandwich, ainsi que l'ont fait Shortland et quelques autres écrivains. C'est, en effet, ce qui semblerait résulter des recherches et des découvertes récentes de l'Anglais Fornander, qui avance même que ces îles ont été peuplées plusieurs siècles avant les autres îles du Pacifique, et sont ensuite restées inconnues des Polynésiens depuis leur peuplement dans le cinquième siècle jusqu'au commencement du onzième. Il est certain, comme on a pu voir par les légendes hawaïennes que nous avons fait connaître, que, malgré la distance, de fréquents et intimes rapports avaient lieu entre les Polynésiens du sud et ceux du nord, et que les Hawaïens allaient même jusqu'à la Nouvelle-Zélande, qu'ils connaissaient sous les noms de Kalana-i-Hau-Ola et de Kahiki-Ku (2).

Mais il restait à montrer la provenance des premiers habitants des îles Sandwich. Or, si pour Fornander, c'était aussi de la Malaisie qu'ils étaient primitivement partis, il est, il faut bien le dire, loin, par ses interprétations et son érudition, de fournir le moindre témoignage à l'appui. Bien mieux, il va jusqu'à dire, avec sa conscience ordinaire, « que les généalogies et les traditions des Polynésiens (qu'il connaissait si bien), ne fournissent aucune lumière sur leur départ, leur passage ou leur arrivée dans le Pacifique. » Et il ajoute « que parmi les diverses légendes et traditions encore exis-

(1) Pour Hale, quand les émigrants quittèrent les Fiji, ils se dirigèrent vers l'est, le sud et le nord de l'océan Pacifique. Venant du sud-ouest, n'était-ce pas ce qu'il y avait à faire ? Il croyait que les Malais et les Javanais avaient pu les suivre aux Fiji ; mais il ne reste aucune trace de pareil événement dans les traditions, les coutumes et le langage des Polynésiens.

(2) Voir les *Légendes des îles Hawaï*, qui vont être publiées en complément de l'ouvrage *Les Polynésiens*.

tantes dans l'archipel asiatique on n'en trouve aucune qui permette de dire ce qui poussa les Polynésiens dans le Pacifique » (1).

En résumé, si l'on n'a jamais pu déterminer d'une manière certaine quel a été le point de départ des Polynésiens, qu'en conclure ? Qu'il vaut autant nous en tenir à celui que tant de circonstances et de témoignages de toutes sortes nous ont fait accepter, du moins jusqu'à nouvel ordre, jusqu'à ce qu'on ait démontré, — non par des objections ou des raisonnements habiles, mais par des faits incontestables qui sont le seul moyen de prouver quelque chose — que nous avons mal interprété les traditions et que nous sommes dans l'erreur.

En terminant, nous prierons les lecteurs de vouloir bien pardonner cette longue réponse. Les développements que nous y avons portés sont le témoignage de notre considération pour l'illustre savant auquel nous répondons ; qu'ils nous pardonnent surtout les détails dans lesquels nous avons dû entrer : notre excuse, s'il en faut une, est dans notre croyance que sans les détails il n'y a ni véritable science ni érudition.

---

## LES FRANÇAIS EN INDO-CHINE

Par M. le capitaine A. BOUINAIS.

---

### I

#### HISTORIQUE

Jusqu'au xv<sup>e</sup> siècle, le Tonkin et l'empire d'Annam furent des dépendances de la Chine. A cette époque, ils s'affranchirent, et, au xvii<sup>e</sup> siècle, ajoutèrent à leur territoire, la Cochinchine actuelle enlevée aux Cambodgiens. Les rapports de la France avec l'Indo-Chine datent du temps de Colbert ; ils devinrent très amicaux sous Gia-Long. M<sup>sr</sup> Pigneau de Béhaine, évêque d'Adran, missionnaire apostolique, l'un des cœurs les plus français qui aient servi leur pays en Extrême-Orient, signa avec ce souverain, en 1787, un

(1) T. I, p. 160. — Quand Fornander écrivait ces dernières lignes, il laissait voir qu'il n'avait qu'une connaissance incomplète des légendes maori, quoiqu'il en cite quelques-unes. Nous avons nous-même montré ailleurs qu'il fallait s'attendre à ce résultat, les Polynésiens n'étant pas partis de la Malaisie. Mais s'il eut mieux connu ces légendes il eut vu pourquoi les émigrants s'éloignaient de l'Hawahiki, leur patrie. (Voir *Les Polynésiens*, p. 347 et suivantes, t. III).

important traité qui nous donnait le port de Tourane, revendiqué récemment dans l'instrument diplomatique signé par M. Harmand, et l'archipel de Poulo-Condore, dépendant actuellement de la Cochinchine.

Nous faisons, en même temps, avec Gia-Long une alliance offensive et défensive et nous mettons à sa disposition des officiers français, Dayot, Ollivier, Chaigneau, de Forsanz et Vannier, pour l'aider à reconstituer la puissance de son royaume.

Ce sont eux qui construisirent les citadelles à la Vauban de l'Annam, de la Basse-Cochinchine, et celles du Tonkin que nous sommes, aujourd'hui, obligés d'enlever de vive force.

Les successeurs de Gia-Long se rappelèrent — moins la reconnaissance — ses dernières paroles à Minh-Maug, en 1820 : « Mon fils, aime les Français, sois-leur reconnaissant de ce qu'ils ont fait pour nous ; mais ne leur permets *jamais* de mettre le pied dans ton empire. »

Les persécutions dont nos missionnaires et ceux de l'Espagne furent victimes, amenèrent, en 1858, l'amiral Rigault de Genouilly, commandant le corps franco-espagnol, devant Tourane. Ce port fut occupé, du 21 août 1858 au 23 mars 1860. L'amiral s'empara de Saïgon le 17 février 1859.

La conquête de la Cochinchine, abandonnée momentanément, pendant la guerre d'Italie et l'expédition de Chine, fut reprise, avec vigueur, par l'amiral Charner, et se termina par le traité de Saïgon, du 5 juin 1862.

Il nous paraît très à propos de vous rappeler, au moment où le Céleste-Empire manifeste du côté du Tonkin d'exorbitantes prétentions, l'art. 4 de ce traité. En voici le texte : « La paix entre la France et l'Annam étant faite, si une nation étrangère voulait, soit en usant de provocation, soit par un traité, se faire donner une partie du territoire annamite, le roi d'Annam préviendra, par un envoyé, l'empereur des Français, afin de lui soumettre le cas qui se présente, en laissant à l'empereur pleine liberté de venir en aide ou non au royaume d'Annam ; mais, si dans le dit traité avec la nation étrangère, il est question de cession de territoire, cette cession ne pourra être sanctionnée qu'avec le consentement de l'empereur des Français. »

Il me semble que cet article, rapproché des événements qui se déroulent présentement au Tonkin, est la meilleure justification de la politique que nous y suivons. Nous ne pouvons laisser aux mains des Chinois, quel que soit le prétexte dont ils se couvrent pour conquérir, une parcelle du territoire annamite.

La période de conquête de la Basse-Cochinchine fut des plus glorieuses pour nos troupes et celles de nos alliés les Espagnols. Nous voudrions nous y arrêter un instant.

Le combat sanglant des lignes de Kihoa, situées au nord de Saïgon, livré le 25 février 1861, où fut blessé grièvement le général de Vassoigne, qui plus tard commanda l'infanterie de marine à Bazeilles ; où périrent le colonel Testard, l'enseigne de vaisseau Johanneau-Larégnère, et tant d'autres plus obscurs et non moins vaillants, rappelle en bien des points l'affaire de Son-Tay.

A Kihoa comme à Son-Tay, l'ennemi montra la plus grande soli-